



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation :

19/09/2025

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE

Etaient absents : Damien LECOMPTE –

Ont donné pouvoir : Marlène BACQUET à Alain COYOT – Pascal BENGIN à Jérôme MELI – Marie-Françoise DELLOUE à André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS à Floriane THIELAIN – Michel PETYT à Agnès PETYT.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS

Numéro de la délibération : délibération 2025-040

Monsieur FORRIERRE a été interpellé par une nouvelle habitante rue Pierre Flinois, qui se renseignait sur l'intervention de la mairie en matière de gestion des chats errants. La problématique est que les chats sont de plus en plus nombreux, et sont souvent abandonnés sans être stérilisés. Ils se reproduisent alors très vite, sans trouver de familles pour les adopter. Que dit la loi ? « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. » Ces animaux peuvent être conduits en fourrière, seulement la Société de Défense des Animaux d'Estourmel, surchargée, ne peut les prendre en charge.

Monsieur FORRIERRE indique au conseil municipal, qu'il est possible de conventionner avec l'association 30 millions d'amis qui aide les communes à gérer cet engrenage infernal en :

- participant financièrement à la stérilisation des chats à hauteur de 50%,
- prenant en charge l'identification des chats et l'adoption au nom de « 30 millions d'amis ».
- en mettant à disposition des habitants concernés une cage de capture pour le piégeage.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal DECIDE** par vote à main levée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants,
- précise qu'une campagne de stérilisation sera alors proposée en 2026, avec inscription de la dépense au prochain budget.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 7 Abstention : 1

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI.

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le 29/09/2025.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>